

Motions autour du coup de force délibéré du bureau du PRES sur les formations universitaires

27 septembre 2012

Table des matières

1	Motions	5
1.1	Motion du conseil d'UFR de Mathématiques	5
1.2	Motion de l'UFR LAC « LETTRES, ARTS, CINEMA » du 25 septembre 2012	5
1.3	Motion de l'UFR LAC « LETTRES, ARTS, CINEMA » du 25 septembre 2012	6
1.4	Motion des conseils de l'UFR d'Etudes Anglophones	7
1.5	Motion du conseil d'UFR de LCAO	7
1.6	Motion du conseil d'UFR de Chimie	8
1.7	Motion du conseil d'UFR de Sciences du Vivant adoptée à l'unanimité le 27/09/2012	8
1.8	Motion de l'UFR d'informatique adoptée à l'unanimité le 26 septembre 2012	9

Chapitre 1

Motions des composantes

1.1 Motion du conseil d'UFR de Mathématiques

Le Conseil de l'UFR de Mathématiques tient à faire part de sa consternation devant les décisions du bureau du PRES Sorbonne-Paris-Cité à propos de la présentation des dossiers de master (en date du 19/09/2012). À quelques semaines seulement de la date limite de dépôt des maquettes, il est demandé à l'université Paris Diderot de présenter en urgence des projets qui dénaturent un travail de préparation intense qui a mobilisé les mathématiciens pendant plus d'un an. Les "arguments" avancés sont purement techniques et peu crédibles. Les préoccupations scientifiques et pédagogiques semblent étrangères au bureau du PRES. Nous refusons évidemment de nous plier à une injonction aussi absurde dans des conditions aussi inadmissibles. Nous demandons au CEVU de continuer à soutenir le projet qui a été élaboré en concertation avec l'UFR de mathématiques, après de nombreux échanges et en accord avec les collègues mathématiciens des universités René Descartes et Paris-Nord.

1.2 Motion de l'UFR LAC « LETTRES, ARTS, CINEMA » du 25 septembre 2012

À l'instar des Conseils de l'UFR de Mathématiques et de l'UFR d'Études Anglophones, le conseil élargi de l'UFR LAC exprime son indignation devant les décisions du bureau du PRES Sorbonne Paris Cité à propos de la présentation et de la notation des dossiers de Masters.

Au moment même de la remise des maquettes, l'université Paris Diderot reçoit l'injonction de présenter en urgence des projets qui dénaturent un travail de préparation intense ayant mobilisé notre UFR pendant plus

d'un an. Le document de travail qui nous a été communiqué présente des altérations significatives, des erreurs importantes et des réattributions arbitraires d'établissements porteurs, démentant les accords établis (et déjà signés par les présidents des établissements concernés, à savoir pour le master enseignement Paris 3 et Paris Diderot).

Les préoccupations scientifiques et pédagogiques semblent étrangères au bureau du PRES. Comme l'UFR de Mathématiques et l'UFR d'Études Anglophones, nous refusons de nous plier à une injonction absurde dans des conditions aussi inadmissibles, notamment en matière de représentation des établissements.

Nous demandons au CEVU de continuer à soutenir le projet des mentions Lettres et Cinéma Documentaire Média qui a été élaboré par l'UFR LAC après discussion avec ses partenaires du PRES Paris 3 et Paris 13.

Tant que la procédure n'aura pas été clarifiée et amendée, nous refusons de transmettre nos maquettes et appelons les autres UFR à agir de même.

1.3 Motion de l'UFR LAC « LETTRES, ARTS, CINEMA » du 25 septembre 2012

Demande de report de la signature pour la convention de l'Idex

L'UFR LAC, comme l'ensemble des composantes et des acteurs de l'Université Paris Diderot, est invitée à prendre part au processus de consultation organisé dans le cadre des Assises nationales et territoriales de l'ESR.

En ce qui concerne notre établissement, ce processus porte spécifiquement sur les modalités que pourrait prendre la transformation du PRES Sorbonne Paris Cité en université unifiée, à l'horizon 2016.

Constatant que la question de l'université unifiée ne saurait être désolidarisée du projet IDEX dont la nature profondément transformante pour notre université est évidente, et compte tenu du fait que les contenus et dispositifs inscrits dans la convention IDEX n'ont pas été présentés ou discutés avec toute la précision souhaitable dans les Conseils centraux de l'établissement et dans les composantes, les membres de l'UFR LAC, réunis en assemblée générale le 25 septembre 2012 demandent, comme préalable à leur participation aux travaux de réflexion sur l'université unifiée, le report de la signature de la Convention attributive de l'IDEX au printemps 2013, date qui permettra d'une part un examen attentif des contenus de ladite Convention, et d'autre part un phasage avec le calendrier de la concertation sur l'établissement unifié.

1.4 Motion des conseils de l'UFR d'Etudes Anglophones

A l'instar du Conseil de l'UFR de Mathématiques, les Conseils de l'UFR d'Etudes Anglophones expriment leur indignation devant les décisions du bureau du PRES Sorbonne Paris Cité à propos de la présentation et de la notation des dossiers de Masters.

A quelques semaines seulement de la date limite de dépôt des maquettes, l'université Paris Diderot reçoit l'injonction de présenter en urgence des projets qui dénaturent un travail de préparation intense sur la mention Etudes Anglophones qui a mobilisé notre UFR pendant plus d'un an. Le tableau qui a été proposé présente de nombreuses et graves erreurs et a été établi en contradiction avec

Les préoccupations scientifiques et pédagogiques semblent étrangères au bureau du PRES. Comme l'UFR de Mathématiques, nous refusons de nous plier à une injonction aussi absurde dans des conditions aussi inadmissibles, notamment en matière de représentation des établissements.

Nous demandons au CEVU de continuer à soutenir le projet de mention Etudes Anglophones qui a été élaboré en collaboration étroite avec l'UFR d'Etudes Anglophones et son partenaire du PRES Paris 13.

1.5 Motion du conseil d'UFR de LCAO

Le CUFR de LCAO, réuni le mardi 25 septembre 2012 en session plénière, a été informé de l'offre de formation en Mentions de Master envoyée à l'AERES par le PRES SPC, et reçu des informations complémentaires données par Eric Guerassimoff, Responsable de la commission pédagogique du CEVU UPD.

Le CUFR s'étonne de la méthode utilisée par le PRES, consistant à prendre des décisions fondamentales pour le devenir pédagogique des établissements, sans en référer aux établissements concernés, ne laissant que deux jours aux CEVU des établissements pour « valider » des informations qui n'ont été ni présentées, ni discutées, ni négociées avec les responsables des mentions et les responsables des départements, et qui par ailleurs renfermeraient de nombreuses erreurs.

Le CUFR exprime ses doutes sur un tel mode de fonctionnement, qui consiste à imposer des décisions prises au niveau de la structure centrale du PRES, sans concertation.

Le CUFR souhaite par conséquent que l'offre de formation en Mentions de Master de SPC fasse l'objet d'une véritable discussion au niveau des UFR et

des Conseils, selon un calendrier raisonnable ; le CUFR demande également que les méthodes de gouvernance du PRES soient radicalement revues en direction de décisions véritablement concertées, seules à pouvoir porter un avenir commun pour nos établissements.

L'UFR LCAO apporte son soutien aux motions adoptées dans ce sens par d'autres UFR de l'UPD et renouvelle sa totale confiance au CEVU de notre Université et à ses responsables, contraints de travailler dans des conditions et selon un calendrier inacceptables.

1.6 Motion du conseil d'UFR de Chimie

Le Conseil de l'UFR de Chimie de l'Université Paris Diderot tient à faire part de sa consternation devant les décisions prises par le bureau du PRES Sorbonne-Paris-Cité concernant le dépôt des dossiers "master" pour leur évaluation AERES. Ces décisions ont en effet été transmises sans aucune concertation au VP CEVU de notre Université J.M. Riffley, qui sans attendre les a adressées à tous les directeurs d'UFR le 20/09/2012. Des établissements porteurs ont été choisis arbitrairement par ce bureau pour le dépôt des maquettes de master. Ainsi pour tous les masters « chimie » du PRES (dont celui porté par notre composante) l'Université Paris Descartes a été choisie. Par ailleurs le tableau récapitulatif des mentions/spécialités de masters transmis par le PRES à l'AERES est truffé d'erreurs grossières qu'il faut absolument corriger. Une telle façon de fonctionner n'est pas acceptable et nous, conseil d'UFR de Chimie, refusons de nous plier à cette décision unilatérale. Nous demandons au CEVU de l'Université Paris Diderot de continuer à soutenir notre projet de master et de n'habiliter que l'Université Paris Diderot pour le dépôt de ce dossier à l'AERES dans sa forme amendée par notre composante.

1.7 Motion du conseil d'UFR de Sciences du Vivant adoptée à l'unanimité le 27/09/2012

Le Conseil de l'UFR de Sciences du Vivant exprime son indignation devant le document émanant du bureau du PRES Sorbonne-Paris-Cité concernant les dossiers de master destinés à être fournis à l'AERES.

Tout d'abord, ce document contient un très grand nombre d'erreurs qui traduisent un manque de professionnalisme inacceptable : erreurs concernant l'identité des porteurs de diplômes, saisies erronées, changement de domaine ou de sous-domaines, confusion entre demande de création ou de renouvellement, fautes d'orthographe. ..

1.8. MOTION DE L'UFR D'INFORMATIQUE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ LE 26 SEPTEMBRE

Plus grave, plusieurs modifications portant sur les cohabilitations de diplômes ont été introduites sans discussion préalable avec les responsables concernés. Ainsi il a été décidé de manière arbitraire d'étendre ou de rétrécir le champ de cohabilitation de plusieurs spécialités et mentions de masters.

La version initiale des maquettes résulte d'un travail de longue haleine effectuée au sein de notre UFR et en étroite concertation avec le CEVU de notre université. Nous demandons que le PRES s'appuie sur le travail des composantes et non sur ce document du PRES qui émane d'un remaniement hasardeux de leurs maquettes.

1.8 Motion de l'UFR d'informatique adoptée à l'unanimité le 26 septembre 2012

Avec les conseils des UFR de mathématiques, d'Etudes anglophones, de LAC et LCAO, le Conseil de l'UFR d'Informatique tient à faire part de sa consternation devant les décisions du bureau du PRES Sorbonne-Paris-Cité à propos de la présentation des dossiers de Master (en date du 19/09/2012).

À quelques semaines seulement de la date limite de dépôt des maquettes, il est demandé à l'université Paris Diderot de présenter en urgence des projets qui dénaturent un travail de préparation intense qui nous a mobilisé pendant plus d'un an.

Nos dossiers ont été évalués par le CEVU, conseil représentatif élu, de Paris Diderot et non par le PRES: nous tenons ici à saluer le travail du CEVU durant ces mois, et en particulier du VP-CEVU, Jean-Marie Rifflet, qui a su travailler en confiance avec les UFR pour défendre l'offre de formation de Paris Diderot. Nous regrettons amèrement que ces pratiques aient conduit à sa démission du CEVU.

Aujourd'hui nos dossiers doivent être transmis à l'AERES en l'état et le rôle du PRES devrait être de les soutenir et non de les juger "en devenir" ou "non aboutis" ... et encore moins de les regrouper de manière administrative en ignorant tout de leur contenu.

En conséquence: - nous insistons sur la fonction essentielle que doivent avoir les conseils élus et nous appelons le CEVU de Paris Diderot à finir le long travail commencé et à défendre les dossiers élaborés par les UFR,

- nous appelons la présidence de Paris Diderot à veiller à ce que le PRES soutienne toutes nos formations et qu'il renonce donc aux décisions prises le 19 septembre qui semblent amorcer une fusion bureaucratique de formations, et,

- nous exprimons notre désaccord avec un tel mode de fonctionnement

qui consiste à imposer des décisions prises au niveau de la structure centrale du PRES sans aucune concertation.